OPINION DU GÉNÉRAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE, à

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, le 8 janvier 1843, par le général Butler, député de la Nouvelle-Orléans.

... On sera sans doute étonné d'apprendre dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orléans, et de laquelle, personne n'en a rien su que par les bulletins officiels, il n'y eut en ligne que 186 habitans de la Louisiane, ayant de ce nombre 368 étaient du corps de la Nlle-Orléans. N'ayant pas été appelés à la défense de leurs foyers, ils ne portèrent les armes ? Et s'il en est ainsi, où sont les preuves de la prétendue lâcheté de ces Créoles ? Voilà les questions que tous les Américains sans préjugés doivent naturellement s'adresser. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Louisiane, je dirai que le général Jackson, ayant à sa disposition une force imposante qu'il pouvait à *grand peine* se procurer, *ne sentit pas le besoin* de faire appel à la milice de cet état.

Il savait aussi à la Louisiane (en 1814) qu'une certaine classe de la population qui vivait de la plus basse extraction, et qui, attirant à toutes les époques, parmi toutes les nations, ce qu'elles avaient de plus vil, s'était grossie de ces hommes sans foi ni loi, qui, sous le nom de BOUCANIERS, avaient à la Louisiane, que ce fut, plein d'espoirs et de TRAITRES.

Les troupes de la ligne, celles de la milice, (dans leurs premières manifestations de mécontentement, et elles furent nombreuses) firent les premières à manifester des craintes d'insubordination. Beaucoup de ces officiers, qui, en 1812, avaient été nommés par le gouverneur Claiborne, avaient été choisis parmi les hommes de la plus basse classe, et ce fut dans cette ville, en disant qu'ils avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs propriétés étaient exposées à la fureur de l'ennemi. Ces officiers, ainsi nommés, étaient, pour la plupart, sans éducation, sans principes, et entièrement dépourvus de cette délicatesse de sentiment qui caractérise l'homme d'honneur. Ils étaient, en outre, dépourvus de cette délicatesse de sentiment qui caractérise l'homme d'honneur. Ils étaient, en outre, dépourvus de cette délicatesse de sentiment qui caractérise l'homme d'honneur.

PROTESTATION DE M. D. WHITE CONTRE LES CALOMNIES

DU GÉNÉRAL BUTLER

Monsieur,

Permettez-moi de vous prier de vouloir bien donner place dans votre journal à la lettre de M. Gardère. Cette lettre est un nouveau témoignage de la vérité.

Le public doit être fatigué de ces attaques personnelles dirigées contre moi par le général Butler, et je ne les aurais pas relevées, si elles n'avaient pas été répétées dans un discours prononcé au Congrès, et qui a été publié dans le monde entier.

Je ne suis pas un homme public, et je ne désire pas le devenir. Je ne me mêle de politique que comme tout bon citoyen doit le faire, pour remplir mes devoirs envers mon pays. Mais, comme on m'a attaqué, je me défendrai.

Le général Butler a dit que j'étais un des signataires d'une pétition demandant la mise en liberté de Louallier, et que j'avais été arrêté à la Nlle-Orléans, pour avoir signé cette pétition. Il a dit encore que j'avais été mis en prison par ordre du général Jackson, et que j'y avais été retenu pendant quinze jours.

Ces trois assertions sont fausses. Je n'ai jamais signé de pétition pour la mise en liberté de Louallier, et je n'ai jamais été arrêté ni mis en prison par ordre du général Jackson.

Le général Butler a dit encore que j'avais été arrêté par ordre du général Jackson, et que j'avais été retenu pendant quinze jours. Cette assertion est fausse.

Je désire que vous donniez place dans votre journal à la lettre de M. Gardère. Cette lettre est un nouveau témoignage de la vérité.

Le public doit être fatigué de ces attaques personnelles dirigées contre moi par le général Butler, et je ne les aurais pas relevées, si elles n'avaient pas été répétées dans un discours prononcé au Congrès, et qui a été publié dans le monde entier.

Je ne suis pas un homme public, et je ne désire pas le devenir. Je ne me mêle de politique que comme tout bon citoyen doit le faire, pour remplir mes devoirs envers mon pays. Mais, comme on m'a attaqué, je me défendrai.

Le général Butler a dit que j'étais un des signataires d'une pétition demandant la mise en liberté de Louallier, et que j'avais été arrêté à la Nlle-Orléans, pour avoir signé cette pétition. Il a dit encore que j'avais été mis en prison par ordre du général Jackson, et que j'y avais été retenu pendant quinze jours.

Ces trois assertions sont fausses. Je n'ai jamais signé de pétition pour la mise en liberté de Louallier, et je n'ai jamais été arrêté ni mis en prison par ordre du général Jackson.

Le général Butler a dit encore que j'avais été arrêté par ordre du général Jackson, et que j'avais été retenu pendant quinze jours. Cette assertion est fausse.

CALOMNIES DU GÉNÉRAL BUTLER

RÉFUTÉES PAR LE GÉN. JACKSON

Quatrième lettre.

A M. Norris Gilbert, rédacteur du Courrier de la Nlle-Orléans.

Monsieur,

Permettez-moi de vous prier de vouloir bien donner place dans votre journal à la lettre de M. Gardère. Cette lettre est un nouveau témoignage de la vérité.

Le public doit être fatigué de ces attaques personnelles dirigées contre moi par le général Butler, et je ne les aurais pas relevées, si elles n'avaient pas été répétées dans un discours prononcé au Congrès, et qui a été publié dans le monde entier.

Je ne suis pas un homme public, et je ne désire pas le devenir. Je ne me mêle de politique que comme tout bon citoyen doit le faire, pour remplir mes devoirs envers mon pays. Mais, comme on m'a attaqué, je me défendrai.

Le général Butler a dit que j'étais un des signataires d'une pétition demandant la mise en liberté de Louallier, et que j'avais été arrêté à la Nlle-Orléans, pour avoir signé cette pétition. Il a dit encore que j'avais été mis en prison par ordre du général Jackson, et que j'y avais été retenu pendant quinze jours.

Ces trois assertions sont fausses. Je n'ai jamais signé de pétition pour la mise en liberté de Louallier, et je n'ai jamais été arrêté ni mis en prison par ordre du général Jackson.

Le général Butler a dit encore que j'avais été arrêté par ordre du général Jackson, et que j'avais été retenu pendant quinze jours. Cette assertion est fausse.

NOUVEAU PAILLASSON

M. PISSUTE, PAILLASSON, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de monter un établissement de paillassons, rue Chartres, n° 20, où il fera tout ce qui concernera son état, le plus promptement et le plus économiquement possible. Il espère, par son exactitude et son zèle, mériter la confiance qu'il sollicite.

Il a aussi un assortiment de paillassons tout faits, qu'il vendra à bon marché.

Rue Chartres, n° 20.

NOUVEAU PAILLASSON

M. PISSUTE, PAILLASSON, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de monter un établissement de paillassons, rue Chartres, n° 20, où il fera tout ce qui concernera son état, le plus promptement et le plus économiquement possible. Il espère, par son exactitude et son zèle, mériter la confiance qu'il sollicite.

Il a aussi un assortiment de paillassons tout faits, qu'il vendra à bon marché.

Rue Chartres, n° 20.